

Lyon, le 27 mars 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vallée de la Chimie : 2000^{ème} logement sécurisé dans le cadre du volet Habitat du plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

Dans le cadre du volet Habitat du PPRT de la Vallée de la Chimie, Vanina Nicoli, Préfète secrétaire générale de la Préfecture du Rhône, Préfète déléguée pour l'égalité des chances, Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon et Julien Vuilleumard, conseiller régional de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, se sont rendus à Feyzin à l'occasion du 2000^{ème} logement sécurisé par le programme SÉCURÉNO'V.

Lors de cette visite a été présenté le bilan du dispositif partenarial engagé pour sécuriser près de 5 500 logements au sein du périmètre PPRT de la Vallée de la Chimie, en présence de Murielle Laurent, Maire de Feyzin, et des différents partenaires.

Le PPRT de la Vallée de la Chimie, coordonné par l'État, avec les collectivités et les industriels, est le plus important à l'échelle nationale : il porte sur 10 Communes dont 6 concernées par l'obligation de mise en sécurité des riverains (Feyzin, Irigny, Oullins-Pierre-Bénite, Saint-Fons, Solaize et Vénissieux). Dans ce périmètre, les propriétaires ont l'obligation de faire réaliser un diagnostic de leurs logements et d'effectuer des travaux de renforcement du bâti si nécessaire.

Un partenariat institutionnel efficace et un guichet unique métropolitain

Pour accompagner les propriétaires dans cette obligation réglementaire, la Métropole de Lyon pilote depuis 2018 le guichet unique SÉCURÉNO'V : un service gratuit, complet et personnalisé, pour accompagner les riverains sur les plans techniques, administratifs, sociaux et financiers. La Métropole assure ainsi une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les bénéficiaires.

Les travaux peuvent aller jusqu'à 10% de la valeur du bien et dans un montant maximal de 20 000 €. Le financement des travaux d'une enveloppe totale de 43 M€ est pris en charge de la façon suivante :

- 40% pris en charge par l'État sous forme de crédit d'impôt (17 M€)
- 30% pris en charge par les collectivités (28% par la Métropole de Lyon soit 12 M€ et 2% par la Région Auvergne-Rhône-Alpes soit 1 M€)
- 30% pris en charge par les industriels soit 13 M€

L'État finance l'intégralité du coût des diagnostics des logements, avec 3 500 diagnostics déjà réalisés pour plus de 5 millions d'euros.

La Banque des Territoires et SLCI Procivis sont des partenaires financiers au côté des industriels, des collectivités et des habitants. La Banque des Territoires sanctuarise les subventions des industriels et collectivités grâce à son dispositif de consignation. Elle assure, ensuite, le déblocage des aides directement auprès des particuliers (60%), soit 3 418 déconsignations à ce jour. SLCI Procivis assure le préfinancement du crédit d'impôts des particuliers (40%).

Le type de travaux réalisés

Le diagnostic SÉCURÉNO'V précise aux propriétaires les travaux prescrits ou recommandés par le PPRT Vallée de la Chimie. Ils peuvent consister à réaliser des travaux de second œuvre ou à engager de plus gros investissements.

Il existe plusieurs exemples de travaux selon les catégories d'effets/risques :

- Effet de surpression lié au souffle d'une explosion : Filmage des menuiseries, remplacement de verres, remplacement des menuiseries,
- Effet thermique quand les températures s'élèvent à la suite d'un incendie ou d'une explosion: de nouveaux matériaux installés comme les menuiseries doivent résister et limiter la propagation du feu pendant une durée de deux heures
- Effet toxique quand l'air est contaminé par une substance chimique toxique : création d'une pièce de confinement. Cette pièce pourra être utilisée au quotidien.

Les riverains sous plafonds de l'Agence Nationale de l'Habitat ont également la possibilité de bénéficier de travaux de rénovation plus globaux permettant de réaliser l'isolation phonique et thermique des logements, sources de confort et d'économies sur les factures d'énergie.

À ce jour, plus de 2000 logements ont pu bénéficier du dispositif et réaliser leurs travaux et 1200 autres propriétaires sont engagés dans la démarche. Le dispositif de crédits d'impôts, qui devait s'éteindre fin 2023, a été prolongé de 3 ans, permettant aux autres propriétaires de s'engager dans ce dispositif.

En partenariat avec :



Contact presse

Métropole de Lyon

Laetitia LATAPY

llatapy@grandlyon.com

tel. 06 46 18 90 93

Préfecture du Rhône

Benoît GAILLET

pref-communication@rhone.gouv.fr

tel. 06 21 11 06 48